



HAL
open science

LA PROSODIE CHEZ LES AUTEURS FRANÇAIS DE L'ÂGE CLASSIQUE (XVII^E -XVIII^E SIECLES): QUELLE LANGUE?

Claudia Schweitzer

► **To cite this version:**

Claudia Schweitzer. LA PROSODIE CHEZ LES AUTEURS FRANÇAIS DE L'ÂGE CLASSIQUE (XVII^E -XVIII^E SIECLES): QUELLE LANGUE?. *Rivista Porto das Letras*, 2020. hal-03018319

HAL Id: hal-03018319

<https://hal.science/hal-03018319>

Submitted on 4 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La prosodie chez les auteurs français de l'Âge classique (XVI^e - XVIII^e siècles) : Quelle langue ?

Prosody among French authors of the Classical Age (16th – 18th centuries): Which language?

Claudia Schweitzer

Université Sorbonne nouvelle, Paris 3

Résumé : Avant l'invention d'outils techniques au sein de la phonétique expérimentale naissante dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'étude de la prosodie, appartenant au domaine de l'oralité, était un champ difficile : les auteurs ne pouvaient se fier qu'à leurs sens (notamment l'oreille) pour analyser un phénomène éphémère. Selon leur intention, leurs besoins, leur pratique, mais aussi leurs possibilités, leur attention se focalisait sur certains facteurs, parmi lesquels la quantité occupait longtemps une place dominante.

D'abord principalement du ressort des rhétoriciens et des poètes qui s'intéressaient à la parole publique et/ou artistique, l'étude de la prosodie trouve un écho dans les travaux de la grammaire générale, car elle permet justement, avec l'analyse de la mélodie, du rythme et de l'accentuation de la parole, de décrire des paramètres et des modèles expressifs universels.

Cet article propose une réflexion sur deux axes : la répartition des tâches entre rhétorique et grammaire chez les auteurs de l'âge classique, ainsi que la langue (artistique, publique, de conversation...) que regardent les auteurs des différents domaines. L'objectif est de comprendre l'acceptation du terme *prosodie* au cours de l'histoire, oscillant longtemps – et jusqu'à aujourd'hui – entre deux interprétations : l'une métrique et l'autre intonative (cf. DI CRISTO, 2013).

Mots-clés : Prosodie, oralité, grammaire, rhétorique, poésie.

Abstract: Before the invention of technical tools within experimental phonetics emerging in the second half of the 19th century, the study of prosody, belonging to the field of orality, was a difficult field: the authors could only trust to their senses (especially the ear) to analyze an ephemeral phenomenon. According to their intention, their needs, their practice, but also their possibilities, their attention focused on certain factors, among which quantity occupied a dominant place for a long time.

First mainly from the rhetoricians and poets who were interested in public and / or artistic speech, the study of prosody finds an echo in the works of general grammar, because it precisely allows, with melody, rhythm and accentuation of speech analysis, describing parameters and universal expressive patterns. This article proposes a reflection on two axes: the distribution of tasks between rhetoric and grammar among authors of the classical age, as well as the language (artistic, public, of conversation ...) that the authors of the various fields look at. The objective is to understand the acceptance of the term *prosody* in the course of history, oscillating for a long time

- and until today - between two interpretations: one metric and the other intonative (cf. DI CRISTO, 2013).

Key-words: Prosody, orality, grammar, rhetoric, poetry

Aujourd'hui, la prosodie est appréhendée comme l'étude des phénomènes linguistiques tels que le rythme, la quantité, les tons, l'intonation, les accents, les pauses et le tempo (DI CRISTO, 2013). Ces phénomènes sont perçus comme des modifications de hauteur, de longueur et de volume sonore et on dispose d'outils techniques performants pour les mesurer, les analyser et les décrire. Or, si la prosodie est probablement le premier élément que nous percevons quand quelqu'un (nous) parle (LACHERET & LEGALLOIS, 2013), les différents paramètres rythmiques, mélodiques et accentuels se mélangent. L'oreille les perçoit ainsi comme un ensemble et non comme une somme de phénomènes composés. Avant l'invention des appareillages de mesure par les premiers phonéticiens au XIX^e siècle (cf. BROCK et al., à paraître). L'étude de la prosodie était alors un champ difficile. Selon l'intention des auteurs, selon leurs besoins, leur pratique, mais aussi leurs possibilités, l'attention se focalisait avec plus ou moins d'intensité sur un ou plusieurs facteurs, parmi lesquels la quantité a longtemps occupé une place dominante, notamment chez les rhétoriciens. Ce n'est qu'au moment où la grammaire générale a commencé à s'intéresser aux universaux des langues, que la prosodie, jusque-là, avant tout du ressort de la rhétorique et de la poétique, s'est vu dotée d'un nouveau regard qui ne se concentre plus sur la parole artistique et/ou publique, mais qui porte aussi sur la conversation. Ainsi, il n'est guère étonnant que de Di Cristo (2013, p. 2) constate que longtemps - et au fond, jusqu'à aujourd'hui - l'acceptation du terme *prosodie* oscille entre deux interprétations : l'une métrique (dans une tradition littéraire), et l'autre intonative (chez les linguistes, et notamment chez les phonéticiens).

Il nous semble que les raisons de cette répartition sont fondées sur deux facteurs qui trouvent leur origine dans la tradition de l'Âge classique : la répartition des tâches entre rhétorique et grammaire dont nous venons de parler d'une part, et de l'autre, la question de quelle langue les auteurs de ces domaines décrivent successivement. Nous allons étudier cette thèse en procédant par quatre étapes chronologiques. La première va de 1530 à 1600 et correspond à l'époque de l'institution des premières grammaires françaises. La

deuxième concerne les années de 1600 à 1660, l'âge de l'éloquence et des grands déclamateurs théâtraux. La troisième, de 1600 à 1730, est marquée par le début de la grammaire générale, et la quatrième, de 1730 à 1800, correspond à l'essor de la nouvelle esthétique d'une expression naturelle.

De 1530 à 1600 : Oraison et poésie

Le terme *prosodie*, introduit en français au XVI^e siècle (RAMUS, 1572, p. 4, *infra*), vient du grec ancien. Dans cette langue, *prosôidia* désigne d'abord un chant accompagné, puis il fait référence à un mouvement mélodique de la voix, notée par les différents signes pour les accents (SCHWEITZER, 2020). A son origine, il est alors lié à deux concepts : la mélodie et l'accentuation, auxquels se joint, de manière sous-jacente, le rythme, car les deux mouvements d'un accent circonflexe (un premier mouvement montant, puis un deuxième descendant) nécessite naturellement plus de temps que le mouvement simple d'un accent aigu (mouvement montant) ou grave (mouvement descendant). Dans la tradition latine, l'aspect rythmique devient de plus en plus important jusqu'à ce que le terme prosodie se réfère notamment aux oppositions de longueur des syllabes longues et brèves ou, autrement dit, la quantité vocalique. La métrique latine connaît alors des schémas fixes avec, comme base, un système d'équivalence emprunté à la théorie musicale : une longue (syllabe ou note) vaut deux brèves.

La prosodie française hérite de la tradition latine. Inspirés par le modèle antique, les auteurs du XVI^e siècle qui parlent de ce sujet, sont notamment ceux qui s'intéressent à la versification. Ils se voient pourtant confrontés à un problème de transfert : contrairement au latin, le français n'est pas une langue à syllabes quantitativement contrastées (DESSONS, 2002). Les essais des acteurs du cercle autour de Jean-Antoine de Baïf pour restituer des pieds en français (voir VIGNES, 2005 ; BETTENS, 2014) sont le meilleur exemple de la proximité, et même de l'entrelacement que l'on observe entre rhétorique et poétique. A l'époque, ces deux disciplines peuvent être comprises comme l'art (la rhétorique) et la théorie (la poétique) du vers.

La rhétorique occidentale repose au XVI^e siècle sur celle de l'Antiquité et elle traite l'art oratoire et l'art du vers (SIOUFFI & STEUCKARDT : à paraître). Elle s'occupe de

tout ce qui est l'art du discours, qu'il soit oratoire ou éloquent, associé à la politique ou à la littérature, et elle joue un rôle important dans l'éducation. Ainsi, Guillaume Du Vair (1595 [1911], p. 143) fait l'éloge de cet art : « *Quel plus grand honneur se peut imaginer au monde que de commander sans armes et sans force à ceux avec qui vous vivez, être maître non seulement de leurs personnes, et de leurs biens, mais de leurs propres volontés ?* » On comprend alors rapidement que la langue considérée par ces théoriciens est une langue parlée, mais « *une langue parlée soigneusement observée et policée, destinée aux discours publics* » (BLANCHE-BENVENISTE, 2010, p. 15). Cette langue met tout en œuvre pour convaincre : ton, tempo, timbre, intonation, tempo, pauses et accents.

Le cadre théorique est repris par les modèles antiques : les anciennes méthodes d'analyse et de description sont adaptées au français. Cette entreprise est encore favorisée par la fondation du collège trilingue (le futur Collège de France) en 1530 qui dispense un enseignement en français et dans les langues anciennes (AUROUX & CLERICO, 1991). Dans les textes théoriques, le paramètre rythmique, abordé sous la notion du *nombre*, occupe une place privilégiée (MEERHOFF, 1990) et cela, indifféremment pour le vers comme pour la prose.

Le changement que l'on peut observer par rapport aux sources antiques (dont Cicéron et Quintilien sont les favoris chez les Français) est un léger déplacement des sujets étudiés. Conforme aux propositions de Ramus (1549), l'*inventio* et la *dispositio*, faisant traditionnellement partie de l'étude rhétorique, passent à la dialectique (CLERICO, 1986) et laissent la place notamment à l'*actio* (ou prononciation) et à l'*elocutio* (la manière de dire, c'est-à-dire, l'étude du nombre, de la quantité et des figures. Dans le cadre d'une rhétorique ramiste, la prononciation considère non seulement l'expression de la voix (« *la vois* »), mais aussi celle du corps (« *le geste* », FOUQUELIN, 1557, f. 51r). Seule la première nous intéresse ici¹.

Dans les rhétoriques, les auteurs établissent des rapports entre l'émotion éprouvée ou exprimée d'un côté, et le ton de la voix de l'autre. Le ton y est censé transmettre une certaine émotion. Voix et émotion entretiennent ainsi un « *rapport mimétique* » (SIOUFFI & STEUCKARDT, à paraître) et l'apprentissage de la rhétorique comprend la

¹ Pour une étude détaillée : voir SIOUFFI & STEUCKARDT, à paraître.

technique de modeler sa voix selon les affections de l'âme qui s'exprime par le ton, la mélodie, l'accentuation et la quantité de la voix prononcée.

Quand le terme *prosodie* figure pour la première fois dans un texte français, c'est pourtant dans une grammaire. Chez Ramus (1572, p. 3), la prosodie s'oppose à l'orthographe, les deux ensembles forment l'essentiel de la grammaire. La prosodie est alors à comprendre comme la réalisation orale d'un texte ou, autrement dit, comme la mise en son des mots selon les règles de la langue utilisée. Ces règles concernent, comme l'auteur le précise plus tard dans son texte (1572, p. 44), le respect de la bonne quantité et de l'accent (voir SCHWEITZER & DODANE, 2016). Le constat général de Ramus s'accorde parfaitement avec les sujets abordés dans la première grammaire du français, celle de John Palsgrave (1530) qui traite justement de l'accent et de la quantité du français. Il trouve également son écho chez Louis Meigret (1550) qui considère le respect de la quantité et de l'accent comme critères de la bonne prononciation (cf. PAGANI-NAUDET, 2009 ; DODANE et al., à paraître). Ainsi, un élève apprend logiquement d'abord la grammaire, avant de passer à la rhétorique :

On assiste à une sorte de répartition de tâches. La grammaire enseigne l'articulation correcte des sons et la détermination des groupes de souffle, nécessaire pour rendre compte du découpage syntaxique d'un énoncé oral. La rhétorique y ajoute l'art de dynamiser le discours et de le rendre vivant (cf. DODANE et al., à paraître). Ainsi, un élève apprend logiquement d'abord la grammaire, avant de passer à la rhétorique :

Quand la bouche d'un enfant sera formée par le Grāmarien, en sorte qu'il pronõce tous les sons des lettres rondement & parfaitemēt, qu'il ne vomisse poit les parolles de l'estomac, cõme les yurõgnes : qu'il ne les étrangle de la gorge, cõme les grenouilles : qu'il ne les decoupe point dedãs le palat, cõme les oyseaus, qu'il ne les siffle des leures, cõme les serpēs : qu'il ne les mẽge, ny conte, mais les pronõce claiремēt & apertemēt, & les profere aueq'l'accēt requis et cõuenable, & aussi quãd il pourra distinguer les virgules, les mẽbres, les periodes doucemēt de son aleine entrecoupée, retenue & reprise : Quand dy-ie, l'enfant aura appris tout cela du Grāmariē, alors le Rheteur luy mõttera de quelle varieté & inflexion de vois il faudra vser en toutes sentēces, figures & affectiõs de l'oraison. (FOUQUELIN, 1557, f. 51v)

De 1600 à 1660 : L'*elocutio* ou l'âge de l'éloquence

Au XVII^e siècle, deux évolutions déterminent les réflexions sur la prosodie. La première concerne la grammaire qui traite maintenant une langue en train de se stabiliser avec sa propre grammaire et le projet d'un dictionnaire et d'une rhétorique. La deuxième concerne la rhétorique dont les fondements se voient remis en cause par la philosophie et par la science (CONTE, 2008).

Le rationalisme cartésien installe un climat intellectuel dans les milieux de pensée et de culture qui a pour conséquence une concentration sur les passions du concret. La logique aristotélicienne s'accorde mal avec les nouvelles approches naturelles (dans la lignée de Galilée) ou mathématiques (suivant Descartes). Le bon sens auquel s'adressent les nouvelles idées et théories est aussi à l'origine d'une nouvelle tâche de la grammaire : elle crée le lien entre la pensée (l'esprit) et la matière (la mise en parole de la pensée).

On peut trouver des règles très concises pour la bonne mise en parole des idées, comme par exemple chez Antoine Oudin. Il s'agit chez lui de règles pour reconnaître la place de l'accent dans un mot. Pour ce faire, l'auteur recourt régulièrement aux paramètres prosodiques de hauteur et de longueur (cf. SCHWEITZER, 2018). D'autres explications, comme la suivante de Laurent Chiflet, ont une visée plus générale et correspondent à la volonté d'unir l'usage avec les règles de la langue française. Ce type d'explication se manifeste sous forme de préceptes d'ordre général dans les textes (SIOUFFI, 2012). On lit alors chez Chiflet (1656, p. 203) la revendication que « *la prononciation doit estre douce & naturelle* ». Avec cette déclaration, l'auteur fait certes référence à la régularité et à l'équilibre de la chaîne sonore qui caractérise le français (et qui le distingue des langues plus accentuées). Le paramètre est tiré de la nature de la langue. Mais le « bon usage » veut aussi qu'à l'intérieur du système français, l'intonation ne montre pas des changements trop fréquents et trop calculables (1656, p. 170). L'usage en vigueur dans la bonne société est à l'origine de la règle prescriptive.

En effet, la nature et les fondements de l'Etat et de la société sont questionnés dans cette première moitié du siècle. Avec le développement de l'absolutisme, la langue devient une affaire d'Etat (KIBBEE, 2011), fait rendu visible par la création de l'Académie française et par les différents projets linguistiques de César-Pierre Richelieu. Mais bientôt, une nouvelle discussion prend le relais, celle du « bon usage », sujet au centre des nombreuses *Remarques sur la langue française*, publiées par Claude Favre de

Vaugelas (1647) et ses successeurs. La langue décrite ici est celle de la Cour, certes une langue éloignée de celle utilisée dans la conversation quotidienne dans un cadre décontracté ou spontané, mais un idéal : une langue pure, nette et élégante :

ON cherche dans le Son des paroles la douceur ou la Rudesse conformément à l'intention de la nature, qui veut que les paroles soient dites & prononcées d'un ton qui soit proportionné aux choses qu'elles expriment ; ce qui se remarque mieux dans la prononciation que dans les lieures. On doit tâcher de charmer l'oreille : car quelle est la personne si insensible, qui ne se plaise d'entendre un discours plein & juste, & qui ne se choque d'un autre mal prononcé & mal soutenu ? L'oreille ou plutôt l'esprit connoît la mesure des paroles, & le peuple tout ignorant qu'il est, ne laisse pas de s'en appercevoir. (IRSON, 1656, p. 284)

La grammaire enseigne le savoir qui semble nécessaire pour « bien parler ». Ce savoir comprend aussi bien le choix des bons termes et figures que leur présentation agréable à l'oreille, avec des sonorités, des liaisons, un rythme et une intonation qui créent une impression douce et fluide, finement animée, tout en restant toujours dans un cadre contrôlé. Ainsi, les grammairiens traitent d'un côté une langue réelle, parlée par les locuteurs, et de l'autre aussi une langue irréaliste, celle qui correspond à un idéal et aux normes qu'ils souhaitent établir selon l'usage d'une classe de la société.

Or, les termes *élégance* ou *élégant* renvoient traditionnellement à la rhétorique (VLASSOV, 2004), garantissant la beauté et la grâce du style et de la locution. Et en effet, si la quantité reste toujours un sujet important, la rhétorique se concentre de plus en plus sur l'élocution de la prose. En tant que « *protocole de communication* » (DESSONS, 2002), l'éloquence joue un rôle pour celui qui veut bien se placer dans la hiérarchie sociale de l'Etat. « L'honnête homme » est éloquent (BURY, 1996) et la rhétorique enseigne ce qui est dorénavant une finalité propre à la conversation mondaine et galante : plaire. La conversation devient un « *véritable art de vivre en usage dans les salons et régi par le souci de plaire* » (CONTE, 2008), elle « *polit l'esprit, inspire la délicatesse et l'agrément* » (SAINT-EVREMOND, 1662 [1865]).

Pour plaire, le discours doit être délicat et correspondre à l'esthétique du « bon goût ». Il plaît – et il convainc – lorsqu'il est subtilement modulé et accentué. Cette capacité est au fond un « don de l'esprit » (cf. DESCARTES, 1637) et il semble difficile d'en décrire les détails qu'avec des descriptions générales comme la suivante que l'on trouve dans *Le trésor de l'éloquence françoise* de Jean Behourt :

Vn grand flux de paroles enfilees d'une longue trainee, vne voix contitte à reprise de diuers tons, vn geste bien maniè, & mariè aux choses qui se desuisent, le port du corps bien-seant, le maintien d'un visage serain, & le reste des appartenances du bel art de bien-dire, ont vn frand pouuoir sur les ames d'une multitude : Ou les defauts de telles perfections decreditent tout le merite d'un homme accomply de beaucoup meilleures parties. (BEHOURT, 1610, p. 341)

De cette façon, la rhétorique reste omniprésente au XVII^e siècle, mais elle change de cible. A la bonne prononciation enseignée par la grammaire, au ton de voix bien posé (cf. SIOUFFI & STEUCKARDT, à paraître), s'ajoutent des accents expressifs, signes d'une élocution galante. Cet ensemble marque ce que Conte (2008) désigne comme un « *art de parole que régissent les théories de la conversation* » et que Dessons (2002) appelle « *une oralité spécifique* », caractérisée par « *une subjectivité, qui n'est pas d'ordre psychologique, mais poétique* ».

De 1660 à 1730 : L'essor de la grammaire générale

Cette évolution ouvre l'horizon des genres et des personnes abordées par les rhétoriques. L'honnête homme doit s'intéresser à divers sujets et plaisirs et il doit former sa manière d'être, ses goûts, ses gestes et - évidemment - sa manière de parler par l'observation des meilleurs exemples des domaines les plus divers. L'honnête homme doit s'investir et apprendre les règles de la prononciation juste et agréable :

il doit frequenter les personnes qui lisent bien, qui recitent naturellement, qui ont un exterieur agréable, & tâcher de se mouler sur leur prononciation, & sur leurs gestes. Il doit apprendre la Musique, & ne se faire point de scrupule d'aller quelquepos aux Spectacles, lors qu'il y a dans un Troupe quelque bon Acteur. (CALOMIES, 1699, p. 166)

En effet, au début du XVIII^e siècle, Jean-Léonor Le Gallois de Grimarest (1707) traite non seulement de la lecture et des discours publics, mais aussi de la déclamation théâtrale et du chant, considéré comme une extension de la parole ou un langage particulièrement expressif (SCHWEITZER, 2018 ; SIOUFFI & STEUCKARDT, à paraître).

Dans les rhétoriques, le contenu correspondant aux sujets traditionnellement réunis dans ce type de texte perd de l'importance, laissant la place à des réflexions sur la pratique même de celui qui se prononce. Dans cette évolution, la déclamation théâtrale occupe une place importante à côté de la chaire, du barreau et du salon (FUMAROLI, 1994). Le

besoin de l'acteur de plaire à son public rejoint évidemment les objectifs de l'honnête homme. Selon l'esthétique de l'époque, l'acteur doit chercher le naturel, mais ce naturel reflète la langue de la conversation mondaine. Ton et accentuation correspondent à l'énergie et à l'intention de l'énoncé (BARY, 1679) ; le langage de l'acteur est plus dramatique qu'oratoire (GROS DE GASQUET, 2007). Voix et prononciation sont flexibles et s'adaptent aux circonstances comme aux sujets :

Ce que fait la Nature, c'est ce que la Prononciation doit imiter. Car plus elle approche de la Nature, & plus elle est parfaite : & plus elle s'en éloigne, plus elle est vicieuse. C'est pourquoy pour apprendre à bien varier vostre voix, vous ne sçauriez mieux faire que de prendre garde comment on parle ordinairement, & comment vous parlez vous mesme quand vous estes en compagnie ; comment une femme prononce ce qu'elle dit quand elle est en colere pour quelque injure qu'on luy a faite, & comment elle parle de la perte qu'elle a faite de son mary ou de son enfant : & tascher de parler de mesme en public sur de semblables sujets, en observant seulement combien plus de voix il faut pour un Palais ou pour un Temple, que pour une chambre particuliere. Ainsi les Acteurs changent leur voix selon les divers personnages & les divers sujets, & suivent la Nature le plus qu'ils peuvent, avec le mesme accent que s'ils parloient en particulier, mais avec plus de force & de contention de voix selon la grandeur du Théâtre. (LE FAUCHEUR, 1657, p. 88-90)

La prononciation « naturelle » est adaptée au lieu et à ses exigences, mais l'exemple donné ici par Le Faucheur, on le note bien, concerne une femme ou le locuteur même lorsqu'il est en société. Il s'agit donc de situations où la personne parle « comme il le faut ». La rhétorique classique se repositionne et se renouvelle, mais « *l'art de persuader reste à l'horizon de toute interrogation sur l'efficacité du langage* » (DECLERCQ, 2006, p. 471). Elle devient « *un art de la socialisation humaine* » par la maîtrise de la parole (SWIGGERS, 1997). En témoigne *La rhétorique françoise, ou les preceptes de l'ancienne et vraye éloquence* du Sieur Le Gras (1671) qui est « *accomodez à l'usage des conversations & de la Société civile : Du Barreau : Et de la Chaire* ».

La raison qui est nécessaire pour cet acte et qui se manifeste justement dans l'observation et dans l'imitation censée du *naturel* est aussi au centre de la rhétorique la plus influente de cette époque, celle de Bernard Lamy (1676, avec plusieurs rééditions jusqu'à 1715). Selon lui, les langues - et ainsi ces locuteurs - doivent éviter tout ce qui pourrait choquer les oreilles (1676, p. 275). Outre les aspects rythmiques, la manière de présenter son discours doit rendre compte du phrasée et des courbes mélodiques stylisées que Lamy demande aux locuteurs (SCHWEITZER, 2018).

C'est dans cette ambiance que va naître la grammaire générale. Elle fonde l'art des grammaires particulières et traite l'ensemble des langues. Si la maîtrise de la grammaire générale relève de la raison et de la science (PARIENTE, 1984), elle introduit aussi l'idée d'expliquer ce qui fonde, en général, l'efficacité des langues. Considérant l'expression de la pensée et la communication comme finalités du langage (DOMINICY, 1992), elle ouvre la voie à une réflexion non seulement sur la structure et l'ordre naturel, mais aussi sur la présentation vocale de cette pensée. Ainsi, Arnauld & Lancelot (1660) détaillent dans le quatrième chapitre de la *Grammaire générale et raisonnée* différentes interprétations de l'accent : le mouvement mélodique dans les langues grecque et latine ainsi que la distinction en un accent « naturel & de Grammaire » sur une syllabe fixe des mots, et en un accent flexible, dit « de Rhetorique » (1660, p. 17). Si la place et la réalisation de l'accent peuvent changer d'une langue à l'autre, on peut maintenir le constat universel que « ce qu'il y a de plus remarquable dans la prononciation des Mots, est l'accent » (1660, p. 16).

La quantité reste l'un des paramètres prosodiques traités dans la grammaire, mais les réflexions prennent une dimension plus large, justement applicable à des langues les plus diverses.

Le meilleur exemple pour ce nouveau type de pensée se trouve dans la *Grammaire méthodique* de Denis Vairasse d'Allais (1681) : pour lui, la prosodie fait naturellement partie de la grammaire et il lui consacre toute la deuxième partie de son ouvrage. Selon lui, la prosodie comprend quatre paramètres. Les deux premiers, l'accent et la quantité, sont « mécaniques », car ils dépendent des particularités de chaque langue. Les deux autres, ton et emphase, sont universels, car ils dépendent du sens du message et de l'état d'âme du locuteur dans une situation précise. Il s'en suit que les deux premiers peuvent être formés et appris avec un maître de langue (cf. la préface de HINDRET, 1687), tandis que les deux autres font appel à la raison, et encore plus à la sensibilité du locuteur, c'est-à-dire à ses capacités sociales et à ses caractéristiques humaines (DODANE et al., à paraître). Ainsi, on passe à une autre interprétation de l'adjectif *naturel*, déjà rencontrée chez les rhétoriciens. Parlant d'un langage émotif universel, nous nous rapprochons d'une expression plus spontanée, mais toujours réglée par la raison.

De 1730 à 1800 : L'esthétique d'un discours « naturel »

Progressivement, on assiste alors, depuis le tournant du siècle, une nouvelle fois, à un réaménagement de la répartition des tâches. La prosodie comme sujet gagne en indépendance et on trouve un discours plus descriptif et plus détaché de la parole éloquente. Logiquement, elle se trouve maintenant plus régulièrement traitée dans les textes des grammairiens : ce sont eux qui décrivent les détails de la langue. Charles Duclos constate alors dans son commentaire au quatrième chapitre de la *Grammaire générale et raisonnée* que nous venons de citer, que

Il n'y a point de langue qui n'ait sa prosodie : c'est-à-dire, où l'on ne puisse sentir les accens, l'aspiration², la quantité et la ponctuation, ou les repos entre les différentes parties de discours quoique cette prosodie puisse être plus marquée dans une langue que dans une autre. (DUCLOS, 1754, p. 403)

Si chaque langue dispose de sa propre prosodie, plus ou moins sensible, aussi la sensibilité des locuteurs aux paramètres prosodiques peut-elle différer selon la langue maternelle : elle reste pourtant une capacité universelle. Après ce constat général sur toutes les langues, Duclos peut revenir à la langue française :

Nous avons aussi notre prosodie ; et quoique les intervalles de nos accens ne soient pas déterminés par des règles, l'usage seul nous rend si sensibles aux lois de la prosodie, que l'oreille seroit blessée, si un orateur ou un acteur prononçoit un aigu pour un grave, une longue pour une brève, supprimoit ou ajoutoit une aspiration ; s'il disoit enfin tempête pour tempête, àxe pour axe, l'Hollande pour la Hollande ; le homme pour l'homme, et s'il n'observoit point d'intervalles entre les différentes parties du discours. (DUCLOS, 1754, p. 404)

Quelques années plus tard, Nicolas Beauzée, auteur du courant de la grammaire générale, qui a su synthétiser un maximum de sujets de la grammaire, considère deux paramètres comme essentiels pour la description de la prosodie des langues : la quantité et l'accent. On pourrait alors croire que l'on se retrouve restreint aux deux aspects « mécaniques » de Vairasse d'Allais, mais loin de là. Dans sa *Grammaire générale* de 1767, Beauzée introduit également deux nouvelles définitions. La première concerne la quantité. Est alors définie comme quantité *physique* ou *naturelle*, la longueur résultant des contraintes physiologiques, et comme quantité *artificielle*, celle qui résulte soit de l'usage, soit de la volonté du locuteur. Les deux dimensions - l'une dépendant d'une

² La proposition de regarder l'aspiration comme une partie de la prosodie revient à l'Abbé d'Olivet (1736). L'idée est généralement reprise, mais elle sera aussi critiquée par Beauzée (1767) qui réduit le nombre des paramètres prosodiques à la quantité et à l'accent.

langue particulière, et l'autre universelle - de Vairasse d'Allais se voient chez Beauzée appliquées d'une nouvelle manière. La même observation concerne la distinction de l'accent *prosodique* ou *tonique*, situé au niveau syllabique, et de l'accent *oratoire* qui concerne l'intonation et dépend de la passion dont/ou avec laquelle parle le locuteur (cf. DODANE & SCHWEITZER, 2020). Ainsi, les mêmes phénomènes peuvent agir sur la formation, comme sur l'expression des idées et sentiments par la parole. Dans le premier cas, ils sont nécessaires pour la bonne et juste transmission du message. Dans le deuxième, ils transforment un discours clair et compréhensible en un discours passionné. Chez Beauzée, l'ancien lien du mot *prosodie* avec sa racine grecque est rétabli dans son intégralité : « la prosodie est l'art de régler [le] chant de la voix » (*Encyclopédie*, article « prosodie »). La prosodie devient ce que Gabrielle Konopczysnksi (1999, p. 68) appelle une « *structure d'accueil de tous les autres éléments de la parole* ».

Si les auteurs de l'époque ne disposent pas encore des outillages techniques pour travailler conséquemment sur la parole spontanée (cf. SCHWEITZER, 2018), le concept permet de traiter ce que Claude Hagège (1985) définit comme *oralisé* : la parole proférée, qu'elle soit lue, parlée, déclamée ou stylisée.

Parallèlement à ces efforts de la grammaire générale, l'engouement pour la recherche sur la prosodie *naturelle* aboutit à la rédaction d'ouvrages spécialisées comme le *Traité de prosodie française* de Pierre Joseph Thoulier, dit Abbé d'Olivet (1736), cherchant à décrire ce qui pour l'auteur constitue l'harmonie de la langue française. Aux réflexions esthétiques s'ajoutent des considérations phonétiques : la tradition littéraire ou rhétorique et la tradition grammaticale se rejoignent.

Quant au théâtre et au discours éloquent, les voix se multiplient qui revendiquent des représentations plus « naturelles ». Cette fois, l'adjectif est à comprendre comme « moins stylisées » et « moins conventionnées », même si ce désir, comme le note Denis Diderot, est finalement impossible à combler, car l'acteur « imite » toujours le « naturel » (cf. CHAOUCHE 2007, p. 298). La formation de l'acteur doit soutenir, voire embellir la nature, c'est-à-dire la manière de s'exprimer que l'on trouve chez le peuple, les gens qui parlent spontanément, sans éducation, et donc, avec une éloquence toute naturelle. Paul Dorfeuille (An VII, p. 9) conseille alors au (futur) comédien « *d'observer la scène du*

monde » et aller « à l'école du sentiment et du cœur humain » pour plaire et pour toucher son public.

Evidemment, la rhétorique du style qui formait traditionnellement les orateurs est en déclin. Chez François Philippe Gourdin (1775), on trouve alors le conseil que l'orateur puise des sources naturelles et qu'il observe un acteur sachant mettre en avant sa singularité :

Ce n'est donc point au Théâtre, où l'Acteur sacrifie bien souvent la délicatesse & la sagesse de son goût aux goûts passagers de la mode & aux caprices de la Nature, que l'Orateur peut se former ; mais c'est en prenant de ses leçons dans le particulier. C'est-là, que maître de suivre la marche de la Nature embellie par les Graces, l'Acteur peut devenir le précepteur de l'Orateur, l'oracle du goût & le législateur de la Déclamation. (GOURDIN, 1775, p. 147)

Conclusion

Notre étude chronologique met en évidence plusieurs évolutions que l'on doit voir en lien avec les divers acteurs auxquels les théoriciens adressent leurs réflexions. Les différentes esthétiques influent sur la place accordée à la prosodie et qui oscille alors au cours des siècles entre différents domaines et interprétations.

Au début de la période considérée ici, la répartition des tâches est nette : le grammairien s'occupe de la prononciation correcte et le rhétoricien, de la prononciation motivée. Ainsi, certains éléments prosodiques comme le placement de l'accent peuvent se trouver dans les grammaires, l'étude détaillée du rythme (de la quantité) et de l'accent poétique pourtant appartiennent aux rhétoriciens. La langue à la base de ces réflexions est celle des orateurs et des poètes.

Les changements sociétaux et spirituels du début du XVII^e siècle ont comme conséquence un nouveau regard sur la langue. Celle-ci doit être correcte et correspondre à une certaine norme, réglée par les grammairiens et remarqueurs, et elle doit aussi être galante pour satisfaire aux exigences de la bonne société. Le discours doit être éloquent et plaire, et les capacités prosodiques, nécessaires à cette fin, se trouvent décrites chez les rhétoriciens. Par conséquent, les rhétoriques tendent à devenir des manuels pratiques et des études d'un bon style.

Dans la suite, les textes s'adressent aussi aux acteurs, mais la déclamation maintenant souhaitée « naturelle » ne fait qu'accroître le décalage entre la langue qui y est décrite (celle de la conversation de la bonne société) et les principes fondamentaux de la rhétorique. Dans cette ambivalence, la naissance de la grammaire générale, avec le projet d'écrire les bases universelles des langues, va donner un nouvel élan à l'étude de la prosodie, le projet englobant naturellement la réalisation et l'efficacité orales. Ainsi, on y trouve d'une part les valeurs littéraires, mais aussi l'étude des faits observés.

C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle, la prosodie intègre la grammaire, tandis que la rhétorique est en déclin dans ce courant d'une recherche pour une sensibilité naturelle et personnelle. Dans la grammaire comme dans les textes spécialisés au sujet de la prosodie, les auteurs décrivent une langue oralisée. Si l'heure n'est pas encore aux réflexions sur la parole spontanée, le cadre théorique développé par les auteurs du XVIII^e siècle ouvrira la voie à l'émergence du domaine chez les premiers phonéticiens du XIX^e siècle qui arriveront avec leurs méthodes expérimentales à développer et à approfondir les réflexions sur l'accentuation du français et sur son organisation rythmique et intonative (cf. DODANE et al., à paraître). Cependant, chemin faisant, ce qui avait caractérisé pendant des siècles les travaux sur la prosodie, à savoir son appartenance au domaine traitant de l'expression d'une passion humaine, se voit borné à une analyse de plus en plus exacte des faits, résultats d'expérimentations scientifiques et d'analyses ponctuelles.

Si le XX^e siècle a (re)découvert l'étude de l'oralité et des phonostyles (cf les travaux de Delattre, Fónagy, Martin, Léon...), nous sommes loin de l'accès intuitif des anciens auteurs. Malgré toute la scientificité des résultats des recherches actuelles : est-ce que nous n'avons pas perdu un des éléments qui étaient à l'origine de toute étude prosodique ?

Bibliographie

ARNAULD, A. et LANCELOT, C. Grammaire générale et raisonnée. Paris : Le Petit, 1660.

AUROUX, S. ; Clérico, G. France. In : AUROUX, S. (Orgs), Histoire des idées linguistiques. Vol. 2. Liège : Mardaga, 1995.

BARY, R. Méthode pour bien prononcer un discours. Paris : Thierry, 1679.

BEAUZEE, N. Voyelle. In : DIDEROT, D. ; D'ALEMBERT, J. Le Rond (Orgs.) Encyclopédie. Vol. 17, 1751.

BEAUZEE, N. Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues. Vol. 1. Paris : Barbou, 1767.

BEHOURT, J. Le Thresor de leloquence francoyse. Vol. 2. Rouen : Coste, 1610.

BETTENS, O. « Une nouvelle voye pour aller en Parnasse » : modernité des vers mesurés à l'antique. Corpus Eve : Études critiques ou bibliographiques sur le vernaculaire, 2014.

BURY, E. Littérature et politesse. L'invention de l'honnête homme (1580-1850). Paris : PUF, 1996.

BLANCHE-BENVENISTE, C. Approches de la langue parlée en français. Paris : Ophrys, 2010.

BROCK, G. ; BUFFONI, C. ; CLARENC, C., GAUMIN, P.-O. et HIRSCH, F. Les laboratoires de phonétique français dans la première moitié du XX^e siècle : instrumentations, corpus et thématiques de recherche. In : DODANE, C. ; SCHWEITZER, C. (Orgs.) Histoire de la description de la parole. De l'introspection à l'instrumentation, à paraître.

CALOMIES, P. La Rhétorique de l'honnête homme ou la maniere de bien écrire de Lettres, de faire toutes sortes de Discours, & de les prononcer agréablement. Amsterdam : Gallet, 1699.

CHAOUCHE, S. La Philosophie de l'Acteur. La dialectique de l'intérieur et de l'extérieur dans les écrits sur l'art théâtral français (1738-1801). Paris : Champion, 2007.

CHIFLET, R. P. L. Essay d'une parfaite grammaire, de la langue française. Anvers : Van Meurs, 1659.

CLERICO, G. Ramisme et post-ramisme : la répartition des « arts » au XVI^e siècle. HEL : Histoire Epistémologie Langage. Vol. 1, p. 53-70, 1986.

CONTE, S. La rhétorique au XVII^e siècle : un règne contesté. Modèles linguistiques [En ligne] Vol. 58, 2008.

DECLERCQ, G. Eloquence et rhétorique au XVII^e siècle en France. In : DARMON, J.-C. ; DELON, M. (Orgs.), Histoire de la France littéraire. Classicismes XVII^e - XVIII^e siècle. Paris : PUF, 2006.

DESCARTES, R. Discours de méthode. Leyde : 1637.

DESSONS, G. Prosodie. In : ARON, P. ; SAINT JACQUES, D. ; VIALA, A. (Orgs.) Le dictionnaire du littéraire. Paris : PUF, 2002.

DI CRISTO, A. La prosodie de la parole. Paris : De Boeck, 2013.

DODANE, C. ; SCHWEITZER, C. Description de l'accent en français : des premiers grammairiens aux premiers phonéticiens (XVI^e - début du XX^e siècles). Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF, 2020.

DODANE, C. ; SCHWEITZER, C. ; PAGANI-NAUDET, C. Description de la prosodie du français. In : DODANE, C. ; SCHWEITZER, C. (Orgs.) Histoire de la description de la parole. De l'introspection à l'instrumentation, à paraître.

D'OLOVET, P. J. Traité de la prosodie Française. Paris : Gandouin, 1736.

DOMINICY, M. Le programme scientifique de la grammaire générale. In : AUROUX, S. (Orgs.) Histoire des idées linguistiques. Vol. 2. Liège : Mardaga, 1992.

DORFEUILLE, P. Les Elemens de l'art du Comédien ; considéré dans chacune des parties qui le composent. Vol. 1. Paris : Imprimerie à Prix-Fixe, An VII.

DUCLOS, C. P. Commentaire de M. Duclos. Paris : Prault, 1754.

DU VAIR, G. De l'éloquence françoise et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse. 1595. Edition DAROUNANT, R., Paris : Cornély, 1911.

FOUQUELIN, A. La rhétorique françoise. Paris : Wechel, 1557.

FUMAROLI, M. L'âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria », de la Renaissance au seuil de l'époque classique. Paris : Champion, 1994.

GOURDIN, F. P. Considérations philosophiques sur l'action de l'orateur. Amsterdam, Paris, Caen : Dessaint, Manoury, 1775.

GROS DE GASQUET, J. Rhétorique, théâtralité et corps actorial. In : Dix-septième siècle, p. 501-519, 2007.

GRIMAREST, J.-L. Le Gallois. Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation, et dans le chant : avec un traité des accens, de la quantité, & de la prononciation. Paris : Le Frere, Rilou, 1707.

HAGEGE, C. L'homme de paroles. Paris : Fayard, 1986.

HINDRET, J. L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise. Paris : d'Houry, 1687.

KIBBEE, D. « Liberté » et « tyrannie » dans le discours normatif. In : BRANCAROSOFF, B. ; FOURNIER, J.-M. ; GRINSHPUN, Y. ; REGENT-SUSINI, A. (Orgs.) Langue commune et changements de normes. Paris : Champion, 2011.

KONOPCZYNSKI, G. Interactive Developmental Intonology (I. D. L.) : Theory and application to French. In : Parole, Vol. 7, N. 8, p. 177-202, 1999.

LACHERET, A. ; LEGALLOIS, D. Expressivité vocale et grammaire : comment le symbolique construit le prosodique. In : GAUDEMAR, M. de. Les plis de la voix. Paris : Lucas, 2013.

LAMY, B. De l'Art de parler. Paris : Pralard, 1676.

LE FAUCHEUR, M. Traicté de l'Action de l'orateur ou de la Prononciation et du Geste. Paris : Courbe, 1678.

LE GRAS. La Rhétorique françoise, ou Les Preceptes de l'ancienne et vraye eloquence. Paris, 1671.

MEERHOFF, K. D'étranges gymnastiques : poétique et philosophie à la Renaissance. In : HEL : Histoire Epistémologie Langage. Vol. 12, N. I, p. 103-22, 1990.

MEIGRET, L. Le Tretté de la grammere françoese. Paris : Wechel, 1550.

PAGANI-NAUDET, C. Grammaire et prosodie dans le Tretté de la grammaire francoese de Louis Meigret, Grammaire et prosodie. In : ROULLAND, D. (Orgs.), Grammaire et prosodie. Rennes : PUR, Presses universitaires Rennes, 2009.

PALSGRAVE, J. Lesclarcissement de la langue francoyse. Londres : Pynson, Haukyns, 1530.

PARIENTE, J.-C. Grammaires et logique à Port-Royal. HEL : Histoire Epistémologie Langage. Vol. 6, N. 1, p. 57-75, 1984.

RAMUS, P. de. Rhetoricae distinctiones in Quintilianum. Paris : David, 1549.

RAMUS, P. de. Grammaire. Paris : Wechel, 1572.

SAINT-EVREMOND, C. de. Jugement sur les sciences où peut s'appliquer un honnête homme. 1662. Edition Oeuvres mêlées. Edition GIRAUD, C. Vol. 1. Paris : Techener, 1865.

SCHWEITZER, C. Parole et Chant. Histoire des théories du son du français à l'âge classique (XVII^e et XVIII^e siècles). Thèse de doctorat. Université Sorbonne nouvelle - Paris 3, 2018.

SCHWEITZER, C. Les traces des grammaires latine et grecque dans le traitement de l'accent typographique chez les grammairiens et les musiciens français vers 1700. Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft ? Vol. 30, N. 1, p. 103-119, 2020.

SCHWEITZER, C. ; DODANE, C. De la notation musicale à la transcription de la prosodie : Description de la prosodie du français du XVI^e au début du XX^e siècle ». SHS Web of Conferences, 5^e Congrès Mondial de Linguistique Française. Vol. 27, 2016.

SIOUFFI, G. Aspects de la normativité dans le discours grammairien au XVII^e siècle. In : COLOMBAT, B. ; FOURNIER, J.-M. ; RABY, V. (Orgs.) Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives. Actes du colloque international de Paris (HTL/SHESL, 2011), Paris : Champion, 2012.

SIOUFFI, G. ; STEUCKARDT, A. La prosodie dans les traités de rhétorique. In : DODANE, C. ; SCHWEITZER, C. (Orgs.) De l'introspection à l'instrumentalisation. Histoire de la description de la parole. A paraître.

SWIGGERS, P. « Art de parler », usage et système linguistiques chez Bernard Lamy. In : HASSLER, G. ; STOROST, J. (Orgs.) Kontinuität und Innovation. Studien zur Geschichte der romanischen Sprachforschung vom 17. bis zum 19. Jahrhundert. Münster : Nodus, 1997.

VAUGELAS, C. F. de. Remarques sur la langue française. Paris : Camusat, 1647.

VIGNES, J. Brève histoire du vers mesuré français au XVI^e siècle. Albinea. Cahiers d'Aubigné. Vol. 17, p. 15-43, 2005.

VLASOV, S. Les rapports entre grammaire et usage dans les remarques sur la langue française du XVII^e siècle. In : CARON, P. (Orgs.), Les Remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours. Rennes : PUR, Presses universitaires Rennes, 2004.